

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2026
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Budget Principal

SOMMAIRE

Pages

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2026	3
II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4
1) Les recettes fiscales.....	4
2) Les dotations et participations.....	5
3) Les autres recettes	6
B) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7
1) La présentation des dépenses par nature	7
2) La présentation des dépenses par fonction.....	13
II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16
A) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	16
1) Les recettes propres.....	16
2) Le produit des emprunts.....	17
B) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	17
1) Les dépenses d'équipement	17
2) L'amortissement en capital de la dette	19
IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2026	19
1) Le niveau d'autofinancement	19
2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel.....	19
3) Le besoin de financement de la section d'investissement	20
4) La capacité de désendettement.....	20
V-LA SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2026	22
1-Présentation par nature de la section de fonctionnement	23
2-Présentation par nature de la section d'investissement	24
3-Présentation par fonction de la section de fonctionnement	25
4-Présentation par fonction de la section d'investissement	26
5-Détail des dépenses réelles d'investissement	27
6-Détail des recettes réelles d'investissement	34

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis à votre approbation est conforme aux orientations budgétaires présentées en séance du Conseil Municipal du 11 février dernier.

En ce sens, le budget communal 2026 permettra de réaliser les objectifs indiqués dans le rapport d'orientations budgétaires 2026 débattu en Conseil Municipal :

- l'amélioration du cadre de vie dans tous les quartiers de la ville,
- l'entretien renforcé des équipements communaux existants,
- le plafonnement du recours à l'emprunt inscrit au projet de BP à un montant inférieur à 4,5 M€ afin de stabiliser durablement l'endettement par habitant à un niveau inférieur à 300 euros et continuer à faire de notre commune l'une des villes de plus de 50.000 habitants de la MGP la plus faiblement endettée,
- et la poursuite des actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes ou les plus fragiles en reconduisant les crédits affectés à l'action sociale et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation annuelle par élève sera augmentée de +2% en 2026.

Dans l'environnement incertain actuel que connaissent toutes les collectivités locales, la gestion budgétaire responsable suivie depuis de nombreuses années nous permettra de maintenir tous les services municipaux offerts aux Maisonnais sans augmenter les impôts en 2026.

Enfin, le BP 2026 verra un volume de dépenses d'équipement de 8,974 M€ (hors amortissement en capital de la dette) complété par un montant de restes à réaliser de l'exercice 2025 de 5,291 M€, soit un total budgétaire à ce stade de 14,265 M€ pour l'exercice 2026.

Dans ce cadre, le projet de BP de l'exercice 2026 soumis au Conseil Municipal est ainsi équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement	83.944.000 €
Section d'investissement	11.644.000 €
Soit un total de	95.588.000 €
Dont mouvements réels.....	90.434.000 €
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>5.154.000 €</i>

Hors mouvements d'ordre, les mouvements réels sont égaux à :

Dépenses réelles de fonctionnement 78.790.000 €
Dépenses réelles d'investissement 11.644.000 €
Soit un total de dépenses réelles de 90.434.000 €

Recettes réelles de fonctionnement 83.944.000 €
Recettes réelles d'investissement 6.490.000 €
Soit un total de recettes réelles de 90.434.000 €

II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de gestion courante sont égales à 83,768 M€ contre 83,797 M€ au BP 2025 (0%). Elles sont constituées essentiellement des impôts et taxes pour 79% et des dotations et participations pour 14%, soit plus de 90% de nos recettes de fonctionnement.

1) Les recettes fiscales

Les recettes fiscales (impôts et taxes) s'élèvent à 66,255 M€ (+0,7%).

Les principales recettes sont constituées des taxes foncières pour 31,920 M€, de la garantie de taxe d'habitation (GTH) versée par l'État pour 15,170 M€, de l'attribution de compensation métropolitaine versée par la MGP (transfert de la fiscalité économique en 2016) pour 13,565 M€, du produit prévisionnel des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour 2,850 M€ et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour 1,010 M€.

Ces recettes fiscales seront ajustées au BS de l'exercice 2026 en fonction des bases d'imposition notifiées par la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Pour 2026, la recette prévisionnelle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est ajustée à 2,850 M€ (+350 k€ par rapport au BP 2025) en fonction des encaissements réellement constatés sur l'exercice 2025 (2,991 M€) avec une reprise sensible entre 2024 et 2025 (+23,3%). Cette recette pourra être ajustée, le cas échéant, en cours d'exercice, au BS ou en DM.

Enfin, il convient d'inscrire la prévision de dotation au titre du FSRIF 2026 pour lequel la Ville est redevenu bénéficiaire depuis avec une dotation attribuée de 612 k€ en 2025. Le montant prévisionnel arrêté au BP 2026 est égal à 610 k€.

Les autres recettes fiscales sont constituées de la taxe sur l'électricité pour 880 k€ et des droits de place pour 250 k€.

Les taux d'imposition communaux resteront fixés en 2026 au niveau de 2025 comme suit :

Taxe d'habitation (résidences secondaires)	22,97%
Taxe foncière bâtie	28,62%
Taxe foncière non bâtie	23,18%

Le taux d'imposition de taxe foncière bâtie restera donc en 2026 inférieur à la moyenne des taux communaux en 2024 tant sur le plan national qu'au plan départemental à savoir :

Taux communaux	Maisons-Alfort 2026	Moyenne Nationale 2024	Moyenne Dép. 2024
Foncière bâti	28,62%	39,74%	37,06%

Etat de notification des taux d'imposition pour 2025

2) Les dotations et participations

Les dotations et participations attendues sont égales à 11,553 M€ contre 11,930 M€ au BP 2025 (-3,2%).

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant de la dotation forfaitaire de DGF retenue au projet de BP 2026 est évalué par prudence à hauteur du montant réel notifié en 2025, soit 6,530 M€. La recette effective de DGF 2026 sera ajustée au BS de l'exercice 2026 après notification effective au Journal Officiel prévue en juin prochain.

Autres dotations versées par l'État

Les autres dotations de fonctionnement attendues de l'Etat pour 2026 comprennent :

- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).....180 k€
- la Dotation pour les titres sécurisés (DTS) (CNI et Passeports)80 k€
- la Dotation de Recensement.....11 k€

Il convient également d'inscrire en recette de fonctionnement le FCTVA pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale (10 k€ au BP 2026) sur la base des dépenses réalisées au compte administratif de l'exercice 2024 (taux de concours de 16,404%).

Après suppression de la THRP (Taxe d'habitation sur les résidences principales) et intégration des allocations compensatrices de TH dans la garantie de compensation (GTH) versée par l'Etat, les allocations compensatrices de fiscalité directe sont, désormais, limitées, depuis 2021, aux seules taxes foncières. Ces recettes sont évaluées à 610 k€ au BP 2026.

Autres participations

Les recettes attendues par la Ville représentent un montant de 4,112 M€ contre 4,427 M€ au BP 2025 principalement :

1° les financements de la CAF qui s'élèvent au total à 3,625 M€ dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) qui comprend la prestation de service majorée d'un bonus territorial et d'objectifs contractuels (mixité et handicap) versés pour les EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) et des ALSH sur temps périscolaire (accueils du matin et du soir) et extrascolaire (mercredi en semaine scolaire et vacances scolaires),

Par domaine d'activité, les financements de la CAF concernent les EAJE pour 2,495 M€, les ALSH pour 990 k€ et les aides à la famille (LAEP, Ludothèque Municipale et RAM/RPE) pour 140 k€.

2° le financement du Département du Val-de-Marne qui concerne quasi-exclusivement (hors Jeux du Val-de-Marne pour 2 K€) les dépenses du SMAD (Service Municipal d'Aide à Domicile) pour un montant prévisionnel de 342 k€.

3) Les autres recettes

Les produits des services et du domaine, incluant les participations des usagers aux services municipaux, sont évalués à 5,429 M€ contre 5,467 M€ au BP 2025 (-0,7%). Comme les années précédentes, les montants des recettes prévisionnelles pourront être ajustés au BS ou en DM.

Les participations familiales sont évaluées sur la base de la fréquentation réelle constatée en 2025 et reconduite en prévision pour l'année 2026 sans augmentation de tarifs scolaires et périscolaires à ce stade.

Les participations familiales s'élèvent ainsi à un montant prévisionnel de 4,636 M€ au BP 2026 (-0,8%) dont la moitié environ concerne seulement 2 secteurs (la restauration scolaire et les crèches et haltes-garderies municipales) :

- 1,430 M€ au titre de la restauration scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires et de la fourniture des repas au collège Jules Ferry (seul collège maisonnable alimenté par la cuisine centrale),

- 1,090 M€ au titre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) maternels et élémentaires,

- 828 k€ au titre des crèches et haltes-garderies municipales dont les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles et d'un taux d'effort (% des revenus) imposé par la CAF du Val-de-Marne,

- 590 k€ au titre des activités mises en place en faveur des personnes âgées (SMAD et portage des repas à domicile et dans les RPA),

- 250 k€ au titre des activités sportives (centre aquatique Arthur Hévette et location des tennis municipaux),

- 200 k€ au titre des 26 classes de découverte organisées pour les écoles élémentaires en 2026,

- 185 k€ au titre des services publics culturels pour le seul Conservatoire Municipal Henri Dutilleux puisque la Ville a mis en place en 2023 la gratuité pour la médiathèque et la ludothèque.

Ces recettes comprennent, comme depuis 2017, la redevance d'occupation annuelle versée par la SGP pour l'emprise occupée par la base vie des travaux de la gare du Grand Paris Express au Vert de Maisons sur le stade Hébert (ligne 15 Sud). Cette redevance d'occupation est inscrite à hauteur de 355 k€ au BP 2026.

La validité de cette convention a été prolongée par délibération du 12 février 2025 jusqu'au 31 mars 2026 (avenant n°2) avec une date prévisionnelle de fin des travaux et de mise en service de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express pour l'été 2026. Le montant de la redevance due par la SGP sera recalculé pour cette dernière année d'occupation au *pro rata temporis* en fonction de la date de fin effective du domaine public communal.

Les autres recettes courantes (revenus des immeubles, redevance annuelle du concessionnaire des marchés alimentaires, remboursements de traitements et de charges sociales par les organismes de sécurité sociale et produits financiers...) représentent un montant de 706 k€ au BP 2026.

B- LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont prévisionnellement égales à 78,790 M€ contre 77,275 M€ au BP 2025 (+2,0%). Hors effets liés à la hausse du taux de cotisation employeur de la CNRACL pour la 2^e année (425 k€), cette variation est réduite à +1,4%.

Les dépenses de gestion courante sont égales à un montant prévisionnel de 69,757 M€ au projet de BP 2026 (+2,1%).

Les dépenses de personnel (traitements et charges) sont prévisionnellement évaluées, quant à elles, à 44,441 M€ pour l'année 2026, soit une progression à périmètre constant (hors effet CNRACL) de +1,9% en 2026 (contre 2,6% au BP 2025) qui est comparable à celle constatée entre l'exécution 2024 et l'exécution 2025 (+1,7%).

1) La présentation des dépenses par nature

a) Les charges de personnel

Ces dépenses s'élèvent à 44,441 M€ contre 43,182 M€ au BP 2025 (+2,9%).

Cette évaluation pour 2026 intègre l'incidence annuelle de l'augmentation inscrite dans le décret du 30 janvier 2025 de 12 points en 4 ans (2025-2028) du taux de cotisation de la part

patronale pour les employeurs territoriaux (+3 points par an), soit une incidence budgétaire en année pleine de 425 k€ sur la seule année 2026 représentant 35% de la hausse totale de la masse salariale. Cette augmentation successive annoncée sur 4 ans représente à terme environ 1,700 M€ de dépenses courantes annuelles supplémentaires à personnel constant, soit l'équivalent de plus de 5 points de fiscalité.

Dans ce cadre, le taux de cotisation employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de retraite des Agents des Collectivités Locales) qui regroupe la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière va passer de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028 (+12 points), soit une hausse totale de +37,9%.

Hors effet CNRACL, la variation prévisionnelle de +1,9% (BP/BP) est proche de celle constatée au réel sur l'exercice 2025 (+1,7%). Sur l'exercice 2025, aucun abondement de crédits en DM1 n'a été nécessaire.

Comme les années précédentes, les crédits de personnel ont été inscrits pour les emplois réellement pourvus au 16 octobre 2025 sans revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique pour 2026 mais en intégrant une provision budgétaire pour les recrutements à intervenir en cours d'année.

Dans l'hypothèse où le Gouvernement mettrait en œuvre une revalorisation indiciaire ou une autre mesure salariale de portée générale pour 2026, les crédits correspondants seront inscrits au BS 2026 (+300 k€ charges comprises par point de revalorisation).

Le cadrage de la masse salariale pour 2026 repose également sur les éléments suivants :

*** l'incidence de l'augmentation annoncée par le Gouvernement dans le cadre du PLF 2025 de 12 points en 4 ans (2025-2028) du taux de cotisation de la part patronale pour les employeurs territoriaux (+3 points par an), soit une incidence budgétaire en année pleine de 425 k€ sur 2026 (1/3 de la hausse totale de la masse salariale),**

*** la reconduction des primes versées au personnel communal (prime de fin d'année PFA en novembre et prime de vacances PV en mai) pour un montant total (charges patronales comprises) de 2,100 M€ (+100 k€) dont 1,760 M€ pour la PFA et 340 k€ pour la PV,**

*** une évaluation à hauteur de 1 M€ pour les recrutements à intervenir (traitements et charges) en cours d'année 2026 sur postes budgétaires vacants au 16/10/2025 (titulaires et contractuels toutes catégories confondues A/B/C),**

*** les heures supplémentaires (charges patronales comprises) prévisionnelles du personnel communal pour 2026 à hauteur de 750 k€ sur la base du réalisé projeté sur l'année 2025,**

*** une provision budgétaire au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de +210 k€ au BP 2026 dont 145 k€ pour les avancements d'échelons et 65 k€ pour les avancements de grades (chapitre 930).**

Comme les années précédentes, les crédits de personnel seront ajustés au plus près des besoins réels de l'exercice 2026 en décembre (DM1 2026) afin de tenir compte des départs (mutations) et des recrutements effectifs intervenus en cours d'année sur postes vacants.

Les éléments de rémunération (hors charges sociales patronales) des personnels municipaux conduisent aux évaluations budgétaires suivantes pour l'exercice 2026 :

* la rémunération brute des agents titulaires	11.784.290 €
* la rémunération brute des agents non-titulaires.....	10.327.660 €
* les indemnités	6.411.620 €
* le Supplément Familial de Traitement (SFT) et l'indemnité de résidence (IR) des agents titulaires	1.159.220 €
* la rémunération brute des assistantes maternelles	887.360 €
* le Supplément Familial de Traitement (SFT) et l'indemnité de résidence (IR) des agents non-titulaires.....	202.540 €
* la NBI (nouvelle bonification indiciaires) pour les fonctions concernées	107.950 €
* les rémunérations diverses (apprentis)	36.140 €
Soit un montant total de.....	30.916.780 €

Le montant total des charges sociales (part patronale) s'élève à 12,258 M€ dont 6,513 M€ pour l'URSSAF et 5,746 M€ pour les caisses de retraite (CNRACL pour les agents titulaires et IRCANTEC pour les agents contractuels).

En complément de la masse salariale (traitements bruts et charges sociales) (D012), l'évaluation des charges personnel pour 2026 intègre également :

1° l'adhésion depuis 2023 de la ville au CNAS (Comité National d'Action Sociale) afin d'élargir les prestations complémentaires offertes actuellement aux agents municipaux par le GEPC (Groupement d'Entraide du Personnel Communal) (article 93020/6474). Cette adhésion représente un montant évalué à 200 k€ pour 2026.

2° l'évaluation de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) à hauteur de 500 k€ pour 2026 contre 400 k€ pour 2025 (+100 k€) pour les agents bénéficiaires en fin de contrat (article 64731) dont la gestion est confiée par convention au CIG (5 k€ par an). La Ville recrute de plus en plus de contractuels parmi les nouveaux agents et cette évolution est logique puisqu'elle ne cotise pas à l'URSSAF pour ses agents contractuels,

3° l'organisation de deux tours de scrutin pour les élections municipales de mars 2026 à hauteur de 75 k€.

4° le contrat passé depuis juin 2022 avec la société IPAL pour la médecine du travail des agents municipaux (123 k€ au BP 2026) (article 611),

5° le maintien de l'effort supplémentaire significatif dans les crédits de formation du personnel communal inscrits à hauteur de 160 k€ au projet de BP 2026 comme au BP 2025.

b) Les autres dépenses de gestion courante

Ces dépenses représentent un total de 25,316 M€ contre 25,140 M€ au BP 2025 (+0,7%) et se décomposent en :

1° Charges à caractère général 18,173 M€
Variation BP/BP +0,1%

Ces dépenses sont largement maîtrisées et comprennent les éléments suivants :

1° le maintien à un haut niveau des dépenses de fluides (eau, électricité, géothermie et gaz) dont la prévision budgétaire est portée de 3,563 M€ au BP 2025 à 3,692 M€ au BP 2026 (+130 k€) pour tenir compte de la réalisation budgétaire constatée en 2025 (3,640 M€). Cette hausse est concentrée principalement sur l'électricité (+90 k€),

2° les crédits nécessaires aux marchés d'entretien courant des espaces verts urbains pour 1,250 M€ et de la voirie communale (propreté urbaine confiée à JRC-APR) pour 1,600 M€, soit un total de 2,850 M€,

3° les dépenses d'alimentation pour le service de la restauration scolaire qui fournit les repas pour les écoles communales (hors élémentaire Paul Bert) et le collège Jules Ferry, les centres de loisirs ainsi que pour le service de portage des repas à domicile. Ces dépenses sont évaluées à 1,870 M€ au BP 2026 comme au BP 2025,

4° les crédits affectés à l'entretien courant des bâtiments communaux pour 939 k€ au BP 2026,

5° le budget des transports scolaires (marché de location de car avec l'entreprise Suzanne) pour 580 k€ au BP 2026,

6° le maintien au BP 2026 des conséquences défavorables de l'appel d'offres lancé en décembre 2023 pour les assurances communales qui a vu une très forte augmentation du lot « Dommage aux biens » et le lot « Flotte automobile ». Au total, le budget annuel des assurances communales (hors risques statutaires pour lesquels la Ville est en auto-assurance) est égal à 415 k€ au BP 2026 comme au BP 2025 (+240 k€ par rapport au BP 2024).

7° le marché concernant la gestion du stationnement payant au parking souterrain d'Alfort confié à l'entreprise Facility Park depuis le 1^{er} février 2024 pour un montant de 120 k€ par an,

8° les crédits destinés aux écoles communales (dotation par élève) sont revalorisés de +2% en 2026 (321 k€ au BP 2026 pour les maternelles et les élémentaires). Dans ce cadre, la dotation annuelle est portée à 70 € pour les maternelles et à 69 € pour les élémentaires avec un crédit supplémentaire de 6,70 € pour les 4 écoles situées en REP (Jules Ferry et Charles Péguy) (+7 k€),

9° les crédits de fonctionnement courant affectés à la Maison de l'Environnement avec un effort budgétaire au BP de 15 k€, soit un montant de 115 k€ au BP 2026 contre 100 k€ au BP 2025.

Les autres crédits « fournitures et petits équipements » des services municipaux ont été simplement reconduits au BP 2026 sans augmentation (Norme 0%).

Comme les années précédentes, un complément de crédits pour l'acquisition des fournitures pour travaux en régie en 2026 au titre des bâtiments communaux sera inscrit au BS 2026 à hauteur de 50 k€.

2° Charges de gestion courante 7,143 M€
Variation BP/BP +2,2%

Ces dépenses comprennent notamment les postes suivants :

*** Subventions aux associations locales..... 2,923 M€**
Toutes les subventions y compris celles versées aux associations paramunicipales sont reconduites sans augmentation par rapport au BP 2025.

*** Contingent prévisionnel d'incendie 1,480 M€**
Le montant de la dépense réelle sera ajusté le cas échéant au BS 2026 en fonction de la notification officielle de la Préfecture de Paris. Dans cette attente, la prévision budgétaire 2025 à hauteur de 1,480 M€ est reconduite au BP 2026.

*** FCCT 0,920 M€**
Le FCCT à verser à l'EPT10 est prévisionnellement inscrit à hauteur de 920 k€, soit un niveau inférieur à celui proposé en CLECT 2025 (1,083 M€) dans l'attente de connaître le FCCT définitif pour l'exercice 2026. Un complément sera opéré, le cas échéant, au BS ou en DM.

*** Participation communale aux écoles privées 0,770 M€**
Ces dépenses sont évaluées sur la base du montant réel versé en 2025 et sur la base des élèves maisonnaires inscrits à la rentrée de septembre 2025. La hausse est égale à +45 k€ et s'explique par la revalorisation annuelle du forfait par élève versé (+0,8% entre 2025 et 2026) et une hausse de 28 élèves maisonnaires scolarisés dans les écoles privées.

*** Assemblée locale (indemnités et charges sociales) 0,465 M€**
Les crédits inscrits au BP 2026 sont sans augmentation.

*** Subvention d'équilibre versée au CCAS..... 0,325 M€**
La subvention budgétaire au CCAS est augmentée de +25k€ au BP 2026 hors complément éventuel au BS 2026.

c) Les atténuations de produits

Ces dépenses sont égales à 8,530 M€ au BP 2026 (+2,9%).

Ces dépenses regroupent les mécanismes de prélèvement sur recettes fiscales (FNGIR et FPIC) institués en loi de finances antérieurs et le nouveau mécanisme de prélèvement sur recettes des collectivités locales créé en 2025 (dispositif de lissage conjoncturel ou DILICO).

Ces dépenses représentent environ 11% des dépenses de fonctionnement à raison de :

*** FNGIR 2026 (fonds national de garantie individuelle des ressources) 6,100 M€**

Le FNGIR a été institué dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale (transfert de la part départementale de TH aux communes et remplacement de la TP par la CET) mise en œuvre en 2011.

Ce fonds de garantie individuelle des ressources attribue une dotation annuelle aux communes « perdantes » ou effectue un prélèvement annuel sur les recettes fiscales pour les communes « gagnantes ». Il est donc alimenté par les communes et les EPCI « gagnants » à la réforme et réparti entre les collectivités « perdantes » pour compenser leurs pertes de recettes fiscales puisque le versement du FNGIR est classé parmi les recettes fiscales.

La Ville a fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses recettes fiscales de 6,100 M€ en 2025. Ce montant de 6,100 M€ est reconduit pour 2026 (chapitre 941).

*** DILICO 2026 (Dispositif de Lissage Conjoncturel)..... 1,480 M€**

Ce mécanisme de prélèvement sur recettes courantes institué en LFI 2025 devait initialement concerner en 2026 tous les niveaux de collectivités locales (communes et EPCI, départements et régions) dans le cadre du PLF 2026 pour un montant qui avait été porté de 1 Md€ à 2 Md€.

Néanmoins, grâce à l'action du Sénat particulièrement attentif aux intérêts des communes, le montant du prélèvement net au titre du DILICO 2026 a été réduit *in fine* de 2 Md€ à 740 M€ dans la version finale de la Loi de Finances Initiale pour 2026. De plus, la Chambre haute a obtenu une exonération complète des communes pour 2026 année des élections municipales. Au total, le DILICO 2026 concernera les régions pour 350 M€, les intercommunalités pour 250 M€ et les départements pour 140 M€.

Par prudence, néanmoins, la simulation initiale de 1,480 M€ de DILICO 2026 est maintenue au budget en attendant la confirmation officielle dans le cadre de la notification des concours financiers de l'Etat qui devrait intervenir en juin prochain.

Cette dépense sera ajustée au budget supplémentaire 2026 et réaffectée à l'autofinancement des dépenses d'investissement complémentaires.

*** FPIC 2026 (fonds de péréquation intercommunal et communal) 0,950 M€**

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), ce sont désormais les établissements publics territoriaux (EPT) qui constituent l'échelon de prélèvement ou de versement du FPIC avec ensuite une répartition entre les communes membres.

Dans l'attente de connaître le montant définitif du prélèvement qui sera notifié pour 2026 à l'EPT ParisEstMarne&Bois en juin prochain pour être ensuite réparti financièrement entre les 13 communes membres de notre territoire, il est proposé d'inscrire à titre de précaution un montant de 950 k€ au BP 2026 à hauteur du montant ajusté en DM1 2025 (947 K€).

d) Les charges financières

Elles sont prévisionnellement égales à 450 k€ contre 560 k€ au BP 2025, soit une baisse de 110 k€.

Ce total comprend les intérêts financiers de la dette communale pour 420 k€, une provision de 10 k€ pour les intérêts liés à la mobilisation potentielle de la ligne de trésorerie et les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice pour 20 k€.

Au total, l'annuité prévisionnelle de la dette communale (capital et intérêts) de l'exercice 2026 est donc égale à 3,090 M€.

2) La présentation des dépenses par fonction

a) Les mouvements réels

Les dépenses de fonctionnement en mouvements réels pour un total de 78,790 M€ au BP 2026 (y compris les charges de personnel affecté dans les chapitres fonctionnels) se décomposent comme suit :

Services Généraux (chapitre 930) **14,464 M€**
Variation 2025/2026 -5,1%

Ce chapitre comprend, principalement, les dépenses d'administration générale, les bâtiments et ateliers, le garage municipal, les subventions aux associations (hors secteurs spécifiques tels que l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, et les interventions sociales inscrits dans les fonctions correspondantes), le service Communication - Relations Publiques et les fêtes et cérémonies.

Sécurité (chapitre 931) **2,853 M€**
Variation 2025/2026 +2,8%

Ce chapitre regroupe les dépenses concernant principalement la Police Municipale, le contingent communal d'incendie versé pour la participation aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et le service municipal d'hygiène.

Le contingent communal d'incendie affecté au financement du budget de fonctionnement et d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) est évalué pour 2026 comme au BP 2025 à 1,480 M€.

Un autre poste principal de dépenses est constitué des crédits affectés à la sécurité (Police Municipale) à hauteur de 1,140 k€ pour 2026.

Enseignement et formation (chapitre 932) 15,977 M€
Variation 2025/2026 +4,2%

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses concernant les écoles communales (maternelles et élémentaires), la restauration scolaire, le sport scolaire et les classes de découverte.

Les principales dépenses concernent :

- les écoles maternelles et élémentaires 9,537 M€
- la restauration scolaire..... 5,134 M€
- le sport scolaire 688 k€
- les classes de découverte (26 classes en 2026) 459 k€

Culture Jeunesse et Sports (chapitre 933) 16,585 M€
Variation 2025/2026 +3,9%

Culture

Les principales dépenses concernent :

- la médiathèque André Malraux et les bibliothèques annexes 1,759 M€
- l'OMC..... 1,402 M€
- le conservatoire municipal Henri Dutilleux..... 1,226 M€
- les théâtres maisonnis (Théâtre Claude Debussy et NECC) 1,048 M€

Sports

Ce poste regroupe en particulier :

- les gymnases municipaux..... 2,301 M€
- le centre aquatique Arthur Hévette..... 1,986 M€
- les animations sportives de quartier..... 594 k€
- les subventions aux associations sportives..... 404 k€
- les stades et tennis municipaux 266 k€

Jeunesse

Les crédits concernent notamment :

- les accueils de loisirs sans hébergement 4,893 M€
- les équipements de quartier (CSC et MPT) 78 k€

Santé et action sociale (chapitre 934) 9,274 M€
Variation 2025/2026 +3,0%

Il regroupe, en M57, tous les EAJE (Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants) constitués des crèches et haltes-garderies municipales pour 5,808 M€ et les actions menées en direction des seniors (SMAD et portage des repas) pour 2,096 M€.

Ce chapitre intègre, également, la subvention d'équilibre versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 325 k€ au BP 2026, les actions de solidarité menées

par la Ville, du service d'accueil médical initial (SAMI) et les subventions attribuées aux associations à caractère social et humanitaire.

Les moyens budgétaires affectés au CCAS (charges de personnel et subvention d'équilibre) s'élèvent à 930 k€.

Aménagement du territoire (chapitre 935)..... 5,863 M€
Variation 2025/2026 +5,3%

Ce chapitre concerne :

- les espaces verts urbains..... 4,080 M€
- l'éclairage public 840 k€
- l'urbanisme communal 482 k€
- les logements privés..... 250 k€
- le bureau municipal du logement 141 k€

Action économique (chapitre 936) 0,254 M€
Variation 2025/2026 +2,0%

Ce chapitre regroupe les subventions d'action économique, les dépenses relatives aux deux marchés couverts (centre-ville et Charentonneau) et à la galerie commerciale des Juilliottes ainsi que celles des parkings souterrains publics (Alfort et centre-ville).

Environnement (chapitre 937)..... 82 k€
Variation 2025/2026 -4,7%

Il s'agit des dépenses liées à la propreté urbaine pour 35 k€ et aux réseaux d'eau (bornes incendie et arrosage automatique) pour 47 k€.

Transports (chapitre 938)..... 4,446 M€
Variation 2025/2026 +5,8%

En M57, ce chapitre ne concerne plus que les dépenses liées à la voirie communale (4,321 M€) et celles des dépôts de voirie (5 k€).

Autres impôts et taxes (chapitre 941)..... 8,530 M€
Variation 2025/2026 +2,9%

Ces dépenses comprennent :

- le FNGIR 2026..... 6,100 M€
- la prévision de DILICO 2026 (base PLF 2026) 1,480 M€
- le FPIC 2026..... 0,950 M€

Opérations financières (chapitre 943) 0,462 M€
Variation 2025/2026 -19,0%

Ces dépenses comprennent :

- les intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2026420 k€
- les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 202620 k€
- les intérêts des lignes de trésorerie de l'exercice 2026.....10 k€
- les frais bancaires sur opérations d'encaissement 202612 k€

b) Les mouvements d'ordre

Le montant de dépenses d'ordre de fonctionnement pour un total de 5,154 M€ au BP 2026 se décompose comme suit :

Transferts entre sections (chapitre 946) 1,900 M€

Il s'agit de la dotation annuelle obligatoire de l'exercice 2026 pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élève à 1,900 M€.

Virement à la section d'investissement (chapitre 953)..... 3,254 M€

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour équilibre du BP 2026.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice.

Ces dépenses d'ordre de fonctionnement sont équilibrées par les recettes d'ordre de la section d'investissement.

III-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Elles sont prévisionnellement égales à 6,490 M€ au BP 2026 à raison de :

- Recettes propres 2,150 M€
- Variation 2025/2026 -21,8%*
- Emprunt globalisé (pour équilibre) 4,340 M€
- Variation 2025/2026 +8,9%*

1) Les recettes propres

Elles sont constituées de l'ensemble des différentes dotations et subventions attendues par la Ville au titre de ses dépenses d'équipement à raison de :

- Dotations et fonds divers 1,600 M€
- Subventions d'investissement 0,550 M€
- Soit un total de 2,150 M€**

Dotations et fonds divers

Les dotations attendues en 2026 sont égales à 1,600 M€.

Le produit attendu du FCTVA (chapitre 922) est arrêté à 1,200 M€ au BP 2026 sur la base des dépenses d'investissement éligibles (travaux et acquisitions) réalisées durant l'exercice 2024 (CA 2024).

Enfin, la recette prévisionnelle de taxe d'aménagement (chapitre 921) est évaluée à 400 k€ au BP 2026 au même niveau que celui inscrit au BP 2025. Cette recette pourra être ajustée en cours d'exercice budgétaire au BS ou en DM en fonction des encaissements constatés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement attendues à ce stade pour 2026 sont égales à 550 k€ et comprennent :

* la subvention d'investissement attribuée par la CAF du Val-de-Marne pour les travaux d'aménagement du Pôle Enfance au Cours des Juilliottes pour 250 k€ (40% HT du coût prévisionnel des travaux),

* le produit des amendes de police versé par l'État en N+1 (exercice 2025 versé en 2026) pour un montant évalué à 300 k€.

2) Le produit des emprunts

Le produit de l'emprunt globalisé s'élève à 4,340 M€ au BP 2026 contre 3,985 M€ au BP 2025. Ce produit d'emprunt globalisé ne remettra pas en cause la politique de désendettement de la Ville sur l'exercice 2026.

B- LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Elles sont égales à 11,644 M€ au BP 2026 à raison de :

- Dépenses d'équipement8,974 M€
- Annuité en capital de la dette (amortissement hors intérêts)2,670 M€

1) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 8,974 M€ au BP 2026.

Le report sur l'exercice 2026 des restes à réaliser de l'exercice 2024 (5,291 M€) permettra ainsi, en complément des crédits inscrits au BP, un programme d'investissement annuel d'un

montant prévisionnel d'environ 14 M€ en l'état pour l'exercice budgétaire 2026, et hors complément de crédits au BS ou en DM.

Les principales opérations d'investissement (supérieures à 100 k€) proposées au projet de BP 2026 sont les suivantes :

- * Le projet de Pôle Petite Enfance au cours des Juilliottes.....600 k€
- * la réfection de la chaussée et des trottoirs rue Carnot400 k€
- * la réfection de la chaussée et des trottoirs rue Delalain300 k€
- * la poursuite du plan de rénovation des sanitaires dans les écoles (150 k€ pour les maternelles et 150 k€ pour les élémentaires)300 k€
- * les logiciels informatiques pour les services municipaux280 k€
- * les matériels informatiques pour les services municipaux200 k€
- * un complément pour l'extension du réseau de vidéoprotection200 k€
- * une 1^{ère} tranche de crédits pour l'aménagement de la Péniche (Bords de Marne)200 k€
- * la réfection avec végétalisation de la cour de l'élémentaire Paul Bert170 k€
- * la poursuite du remplacement du réseau d'eau au G.S. Pompidou150 k€
- * la poursuite de la rénovation complète des vestiaires des gymnases municipaux.....150 k€
- * la provision annuelle pour les plantations d'arbres (espaces verts urbains).....150 k€
- * les travaux d'enfouissement des réseaux (électricité et téléphone) (1^{ère} phase)150 k€
- * une provision pour travaux de toitures pour les bâtiments communaux120 k€
- * le remplacement du sol souple (avec étanchéité) à la crèche Charles Perrault.....120 k€

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2026 prévoira, également, les crédits nécessaires aux travaux d'entretien renforcé dans le domaine des écoles élémentaires et maternelles et du restaurant scolaire, des équipements culturels et des équipements sportifs et socio-culturels.

S'agissant des dépenses d'équipement, et en complément des opérations principales déjà citées plus haut, les projets inscrits au BP 2026 sont présentés en annexe au présent rapport.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un important programme de travaux en régie dans l'ensemble des équipements et bâtiments communaux. Comme les années précédentes, les travaux en régie concerneront, essentiellement, pour la voirie, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons et, pour les espaces verts, la création et la rénovation des massifs fleuris de l'ensemble des espaces verts de la ville.

Pour mémoire, il convient de rappeler également que l'ensemble des travaux réalisés en régie par les services techniques (bâtiments, espaces verts et voirie) représente, en moyenne annuelle, depuis 5 ans, environ 1,800 M€ de travaux réalisés dans les différents équipements communaux.

2) L'amortissement en capital de la dette

Compte-tenu de la structuration de la dette communale, l'amortissement en capital de la dette diminue de 3 M€ en 2025 à 2,670 M€ en 2026, soit une annuité prévisionnelle égale à 3,090 M€ au BP 2026 (intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2025 compris pour 420 k€).

IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2026

1) Le niveau d'autofinancement

Au BP 2026, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 83,944 M€ et les dépenses réelles à 78,790 M€.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspondant à l'excédent de recettes sur les dépenses (recettes réelles minorées des dépenses réelles) de la section de fonctionnement s'élève ainsi à 5,154 M€ contre 6,635 M€ au BP 2025.

Pour une appréciation relative de l'épargne brute, le taux d'épargne brute doit s'analyser en divisant l'épargne brute obtenue par le total des recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprimé en pourcentage indique la part des ressources courantes qui n'est pas mobilisé par la couverture des charges courantes et qui est donc affecté au remboursement de l'encours de la dette.

Pour 2026, le taux d'épargne brute est égal à 6,1% des recettes de fonctionnement au BP (7,9% au BP 2025), soit une diminution de 1,8 point de notre capacité d'autofinancement hors reprise de l'excédent 2025. Cet effet de ciseau important sur l'épargne brute 2026 est directement lié aux deux éléments exceptionnels du projet de BP 2026 (CNRACL et prévision de DILICO).

2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel

Avec un niveau de 5,154 M€, l'autofinancement brut représente 57% des dépenses d'équipement inscrites au BP 2026 (dépenses d'investissement hors amortissement en capital de la dette), soit un niveau inférieur à celui du BP 2025 (64%).

Ce montant de 5,154 M€ permet de couvrir la dotation annuelle aux amortissements et provisions de l'exercice 2026 pour un montant de 1,900 M€ et d'inscrire le complément en virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 3,254 M€.

L'équilibre réel du budget communal doit également s'apprécier au regard du niveau des ressources propres qui doit être suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à payer au cours de l'exercice (2,670 M€).

Ces ressources propres constituées de l'autofinancement brut (5,154 M€) auquel s'additionnent les ressources définitives de la section d'investissement pour 1,600 M€ (recettes d'investissement hors subventions et emprunts) s'élèvent à 6,754 M€, soit un niveau largement suffisant pour couvrir le remboursement en capital de la dette à hauteur de 2,670 M€ sur l'exercice 2026.

3) Le besoin de financement de la section d'investissement

Les recettes inscrites en section d'investissement (hors emprunt globalisé) s'élèvent à 2,150 M€ à raison de 1,600 M€ pour les dotations et fonds divers et de 550 k€ pour les subventions d'investissement prévisionnelles (hors compléments à venir au BS ou en DM en fonction des notifications).

Compte-tenu du volume de dépenses d'investissement égal à 8,974 M€ et d'un autofinancement arrêté à 5,154 M€, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement financé par le recours à l'emprunt globalisé pour équilibre est égal à 4,340 M€ au BP 2026 contre 3,985 M€ au BP 2025.

4) La capacité de désendettement

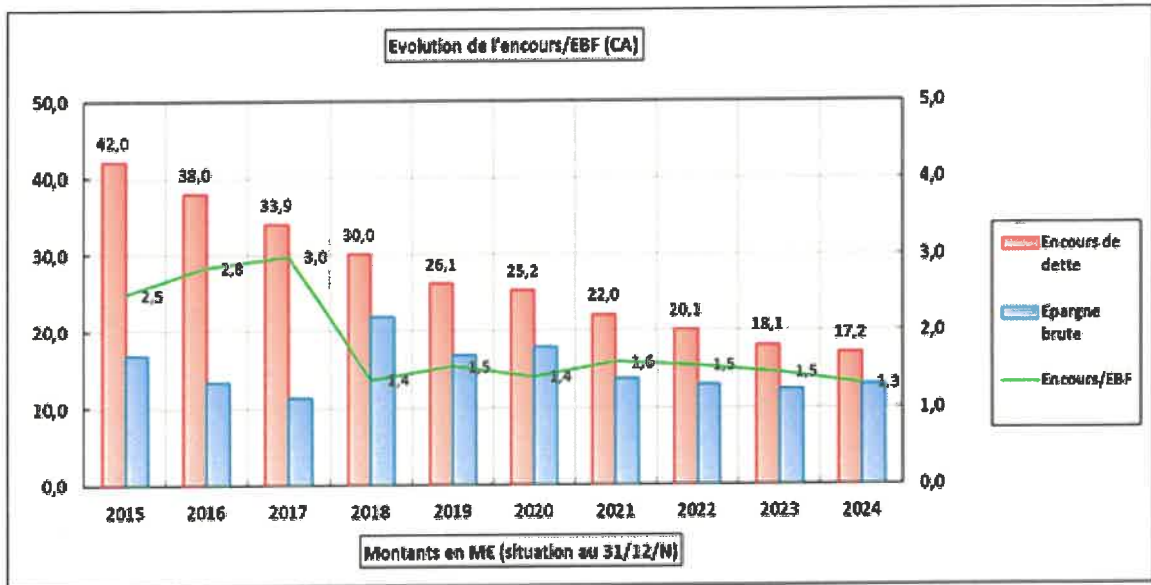
Ce ratio prudentiel calculé au CA de l'exercice est égal à 1,3 année pour Maisons-Alfort au 31 décembre 2024 (compte administratif de l'exercice 2024 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025).

La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut de l'année (l'autofinancement brut étant l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement de la collectivité).

La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un signe d'endettement faible. Une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un signe d'endettement moyen. Une capacité de désendettement supérieure à 10 années et inférieure à 15 années est un signe d'endettement fort avec un seuil d'alerte au-delà de 12 années. Au-dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.

L'évolution de la situation financière de la Ville montre une amélioration de ce ratio prudentiel sur la période 2015-2024 (10 ans). Ce ratio prudentiel est globalement stable depuis 2018 et se situe toujours à un niveau inférieur à 2 années. La capacité de désendettement de la Ville s'est améliorée en passant de 3,0 années au 31/12/2017 à 1,3 année au 31/12/2024 comme le montre le graphique suivant :



**V-SYNTÈSE DES PROPOSITIONS
BUDGÉTAIRES 2026**

PROJET DE BUDGET 2026
1-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 M57	BP 2026 M57	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	83 910 000 €	83 944 000 €	+34 000 €	+0,0%
Recettes de gestion courante	83 797 000 €	83 768 000 €	-29 000 €	-0,0%
Impôts et taxes (R73)	65 795 000 €	66 255 000 €	+460 000 €	+0,7%
Dotations et participations (R74)	11 930 000 €	11 553 000 €	-377 000 €	-3,2%
Produits des services et du domaine (R70)	5 467 000 €	5 429 000 €	-38 000 €	-0,7%
Autres produits de gestion courante (R75)	605 000 €	531 000 €	-74 000 €	-12,2%
Produits financiers (R76)	0 €	70 000 €	+70 000 €	***
Atténuation de charges (R013)	110 000 €	105 000 €	-5 000 €	-4,5%
Produits exceptionnels (R77)	3 000 €	1 000 €	-2 000 €	-66,7%
<i>Recettes d'ordre (ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>+0 €</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	83 910 000 €	83 944 000 €	+34 000 €	+0,0%
3) DÉPENSES RÉELLES	77 275 000 €	78 790 000 €	+1 515 000 €	+2,0%
Dépenses de gestion courante	68 322 000 €	69 757 000 €	+1 435 000 €	+2,1%
Charges de personnel (D012)	43 182 000 €	44 440 590 €	+1 258 590 €	+2,9%
Charges à caractère général (D011)	18 149 300 €	18 173 410 €	+24 110 €	+0,1%
Charges de gestion courante (D65)	6 990 700 €	7 143 000 €	+152 300 €	+2,2%
Atténuation de produits (D014)	8 290 000 €	8 530 000 €	+240 000 €	+2,9%
Charges financières (D66)	560 000 €	450 000 €	-110 000 €	-19,6%
Charges exceptionnelles (D67)	3 000 €	3 000 €	+0 €	+0,0%
Dotations aux provisions (D68)	100 000 €	50 000 €	-50 000 €	***
<i>Dépenses d'ordre (DOF)</i>	<i>6 635 000 €</i>	<i>5 154 000 €</i>	<i>-1 481 000 €</i>	<i>***</i>
<i>Dotation aux amortissements et provisions (D68)</i>	<i>1 800 000 €</i>	<i>1 900 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	<i>4 835 000 €</i>	<i>3 254 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	83 910 000 €	83 944 000 €	+34 000 €	+0,0%
TOTAL DE LA SECTION	83 910 000 €	83 944 000 €	+34 000 €	+0,0%

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026				
2-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2025 M57	BP 2026 M57	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	6 735 000 €	6 490 000 €	-245 000 €	-3,6%
Recettes propres	2 750 000 €	2 150 000 €	-600 000 €	-21,8%
Dotations et fonds divers (R10)	2 200 000 €	1 600 000 €	-600 000 €	-27,3%
Subventions d'investissement (R13)	550 000 €	550 000 €	+0 €	***
Cessions d'immobilisations (R95)	0 €	0 €	+0 €	***
Emprunts et dettes assimilées (R16)	3 985 000 €	4 340 000 €	+355 000 €	+8,9%
<i>Recettes d'ordre (ROI=DOF)</i>	<i>6 635 000 €</i>	<i>5 154 000 €</i>	<i>-1 481 000 €</i>	<i>***</i>
<i>Amortissement des immobilisations (R28)</i>	<i>1 800 000 €</i>	<i>1 900 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>	<i>4 835 000 €</i>	<i>3 254 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	13 370 000 €	11 644 000 €	-1 726 000 €	-12,9%
3) DÉPENSES RÉELLES	13 370 000 €	11 644 000 €	-1 726 000 €	-12,9%
Dépenses d'équipement	10 370 000 €	8 974 000 €	-1 396 000 €	-13,5%
Immobilisations incorporelles (D20)	300 000 €	300 000 €	+0 €	+0,0%
Immobilisations corporelles (D21)	10 070 000 €	8 674 000 €	-1 396 000 €	-13,9%
Subventions d'équipement versées (D204)	0 €	0 €	+0 €	***
Capital de la dette (D16)	3 000 000 €	2 670 000 €	-330 000 €	-11,0%
<i>Dépenses d'ordre (DOI=ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	13 370 000 €	11 644 000 €	-1 726 000 €	-12,9%
TOTAL DE LA SECTION	13 370 000 €	11 644 000 €	-1 726 000 €	-12,9%

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026		
3-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Mouvements réels	78 790 000 €	83 944 000 €
930-Services généraux	14 464 039 €	659 000 €
931-Sécurité	2 852 930 €	180 000 €
932-Enseignement - Formation	15 976 760 €	1 733 000 €
933-Culture Jeunesse et Sports	16 585 147 €	2 753 000 €
934-Santé et Action sociale	9 273 734 €	4 438 000 €
935-Aménagement du territoire	5 863 470 €	542 000 €
936-Action économique	254 000 €	57 000 €
937-Environnement	82 000 €	0 €
938-Transports	4 445 920 €	357 000 €
941-Autres impôts et taxes	8 530 000 €	66 005 000 €
942-Dotations et participations	0 €	7 150 000 €
943-Opérations financières	462 000 €	70 000 €
Mouvements d'ordre	5 154 000 €	0 €
<i>946-Transferts entre sections</i>	<i>1 900 000 €</i>	<i>0 €</i>
<i>953-Virement à la section d'investissement</i>	<i>3 254 000 €</i>	<i>0 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	83 944 000 €	83 944 000 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026		
4-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Mouvements réels	11 644 000 €	6 490 000 €
900-Services généraux	2 049 500 €	0 €
901-Sécurité	250 000 €	0 €
902-Enseignement - Formation	2 108 900 €	0 €
903-Culture Jeunesse et Sports	994 300 €	0 €
904-Santé et Action sociale	678 500 €	250 000 €
905-Aménagement du territoire	1 519 800 €	0 €
906-Action économique	228 000 €	0 €
907-Environnement	145 000 €	0 €
908-Transports	1 000 000 €	0 €
921-Taxes non affectées	0 €	400 000 €
922-Dotations et participations	0 €	1 500 000 €
923-Dettes et autres opérations financières	2 670 000 €	4 340 000 €
Mouvements d'ordre	0 €	5 154 000 €
<i>926-Transferts entre sections</i>	<i>0 €</i>	<i>1 900 000 €</i>
<i>951-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0 €</i>	<i>3 254 000 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	11 644 000 €	11 644 000 €

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026
5-DÉTAIL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PROPOSÉES**

Équipement	Libellé	BP 2026
CHAPITRE 900-SERVICES GÉNÉRAUX		2 049 500 €
90020-Administration générale		2 039 500 €
2031-Frais d'études		20 000 €
Informatique communale	Etudes informatique	20 000 €
2051-Concessions et droits similaires		280 000 €
Informatique communale	Logiciels informatiques services municipaux	280 000 €
21351-Bâtiments publics		1 141 000 €
Autres bâtiments	Reprise du mur du parking (école Sainte-Thérèse)	24 000 €
Bâtiments communaux	Provision pour travaux de toitures	120 000 €
Bâtiments communaux	Rénovation de couverture (panneaux solaires)	100 000 €
Bâtiments communaux	Entretien cartes sims PPMS	94 000 €
Bâtiments communaux	Prestations P3R Marché DALKIA	90 000 €
Bâtiments communaux	Maintenance corrective SSI désenfumage	70 000 €
Bâtiments communaux	Etudes pour suivi des fissures	40 000 €
Bâtiments communaux	Mise en œuvre des prescriptions réglementaires	30 000 €
Bâtiments communaux	Diagnostics amiante avant travaux	30 000 €
Bâtiments communaux	Travaux d'accessibilité PMR	25 000 €
Bâtiments communaux	Provision pour travaux d'entretien des ascenseurs	20 000 €
Bâtiments communaux	Qualité de l'eau (analyses)	20 000 €
Bâtiments communaux	Qualité de l'air (analyses)	20 000 €
Bâtiments communaux	Diagnostics thermiques	20 000 €
Bâtiments communaux	Maintenance corrective des défibrillateurs	15 000 €
Bâtiments communaux	Entretien renforcé volets/persiennes/grilles	5 000 €
centre Horticole	Réfection des vestiaires et des sanitaires	50 000 €
Ferme pédagogique	Réfection charpente et étanchéité	90 000 €
GS Parmentier	Coordinateur SSI	10 000 €
GS Pompidou	Coordinateur SSI	13 000 €
GS Pompidou	Changement centrale d'alarme	80 000 €
Hôtel de Ville	Travaux de réaménagement des bureaux RH	50 000 €
Hôtel de Ville	Rénovation de l'ascenseur	70 000 €
Hôtel de Ville	Bornes d'alimentation véhicules électriques (BRVE)	20 000 €
Maison du Temps Libre	Rénovation de l'éclairage (LED)	10 000 €
Mille Club	Remplacement du système de chauffage	25 000 €
21533-Réseaux câblés		100 000 €
Informatique communale	Câblage informatique bâtiments municipaux	100 000 €
21568-Matériel d'incendie		15 000 €
Bâtiments communaux	Remplacement des extincteurs	15 000 €
21828-Matériel de transport		232 000 €
Espaces Verts	Master benne cabine thermique	60 000 €
CCAS	Fourgonnette frigo électrique (remplacement n°127)	45 000 €
Police Municipale	Ludospace électrique 5 places (remplacement n°33)	45 000 €
Bâtiments communaux	Fourgon Kangoo électrique (remplacement n°121)	37 000 €
DSIT	Citadine électrique 5 places (remplacement n°48)	20 000 €
Sports	Citadine électrique 5 places	20 000 €
Relations Publiques	Scooter électrique (remplacement n°C31)	3 500 €
Sports	Vélo électrique	1 500 €
21838-Matériel informatique		200 000 €
Informatique communale	Matériels informatiques services municipaux	200 000 €
21848-Mobiliers de bureau		15 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260310-DEL08AF10032226-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Équipement	Libellé	BP 2026
Services Administratifs	Mobiliers services administratifs	15 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		36 500 €
Garage Municipal	Pièces mécaniques de rechange	30 000 €
Garage Municipal	Adaptation saleuse camion neuf (n°93)	6 500 €
90025-Cimetière communal		10 000 €
2128-Agencements de terrains		10 000 €
Cimetière communal	Travaux concessions funéraires	10 000 €
CHAPITRE 901-SÉCURITÉ		250 000 €
21351-Bâtiments publics		50 000 €
Vidéoprotection	Matériels informatiques CSU	50 000 €
21533-Réseaux câblés		200 000 €
Vidéoprotection	Réseau et caméras vidéoprotection	200 000 €
CHAPITRE 902-ENSEIGNEMENT ET FORMATION		2 108 900 €
90211-Ecoles maternelles		906 000 €
21351-Bâtiments publics		856 000 €
Ecoles maternelles	Rénovation des sanitaires	150 000 €
Ecoles maternelles	Traitement des sols (recouvrement)	100 000 €
Ecoles maternelles	Remise en peinture des classes et circulations	75 000 €
Ecoles maternelles	Pose de boutons moletés (portes de classes)	60 000 €
Ecoles maternelles	Pose de stores dans les classes non équipées	40 000 €
Ecoles maternelles	Provision pour travaux de mise en conformité (DDPP)	20 000 €
Ecoles maternelles	Provision pour travaux d'assainissement (cours)	20 000 €
Ecoles maternelles	Reprise des faux-plafond après passage LED	15 000 €
Ecoles maternelles	Pose de limiteurs d'ouverture des fenêtres	10 000 €
Ecoles maternelles	Provision pour travaux cours d'écoles	10 000 €
Maternelle Berlioz	Remplacement des menuiseries extérieures	60 000 €
Maternelle Berlioz	Asservissement portes des circulations	10 000 €
Maternelle Berlioz	Marquage de la piste de course	1 000 €
Maternelle Condorcet	Grilles	50 000 €
Maternelle Condorcet	réfection de la salle des maîtres	15 000 €
Maternelle Condorcet	Mise en place ventilation permanente (office)	15 000 €
Maternelle Ferry	Pose de rideaux dans les classes non équipées	20 000 €
Maternelle Péguy	Demandes de travaux (conseils d'écoles)	70 000 €
Maternelle Pompidou	Réfection de la cour d'école sans végétation	100 000 €
Maternelle Pompidou	Ventilation des dortoirs	15 000 €
21841-Mobilier scolaire		35 000 €
Ecoles maternelles	Mobilier scolaire (classes et réfectoires)	35 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		15 000 €
Ecoles maternelles	Matériel électro-ménager	15 000 €
90211-Ecoles élémentaires		1 130 400 €
21351-Bâtiments publics		1 050 400 €
Ecoles élémentaires	Rénovation des sanitaires	150 000 €
Ecoles élémentaires	Remise en peinture des classes et circulations	75 000 €
Ecoles élémentaires	Demandes de travaux (conseils d'écoles)	70 000 €
Ecoles élémentaires	Traitement des sols (recouvrement)	70 000 €
Ecoles élémentaires	Remplacement des menuiseries extérieures	60 000 €
Ecoles élémentaires	Pose de boutons moletés (portes de classes)	60 000 €
Ecoles élémentaires	Prestations P3 Marché Dalkia (chaufferies)	50 000 €
Ecoles élémentaires	Pose de rideaux dans les classes non équipées	20 000 €
Ecoles élémentaires	Provision pour travaux de mise en conformité (DDPP)	20 000 €

Accusé de réception en préfecture
20260310-DEL08AF10032026-20
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Équipement	Libellé	BP 2026
Ecoles élémentaires	Reprise des faux-plafond après passage LED	20 000 €
Ecoles élémentaires	Provision pour travaux d'assainissement (cours)	20 000 €
Ecoles élémentaires	Pose de stores dans les classes non équipées	15 000 €
Ecoles élémentaires	Pose de limiteurs d'ouverture des fenêtres	10 000 €
Ecoles élémentaires	Provision pour travaux cours d'écoles	10 000 €
Elémentaire Jules Ferry	Changement de menuiseries classes et stores (ABF)	40 000 €
Elémentaire les Planètes	Mise en peinture de la clôture	10 000 €
Elémentaire les Planètes	Pose de bancs dans la cour	1 400 €
Elémentaire les Planètes	Remplacement du meuble sous vasque (salle des maîtres)	1 000 €
Elémentaire Parmentier A	Pose de bacs de plantation	6 000 €
Elémentaire Parmentier B	Mise en peinture du réfectoire (plafond/éclairage)	12 000 €
Elémentaire Paul Bert	Réfection de la cour d'école (voirie)	100 000 €
Elémentaire Paul Bert	Végétalisation de la cour d'école (espaces verts)	70 000 €
Elémentaire Pompidou	Poursuite remplacement du réseau d'eau	150 000 €
Elémentaire Raspail	Création d'un sas de livraison (côté office)	10 000 €
21831-Matériel informatique scolaire		20 000 €
Ecoles élémentaires	Matériels informatiques	20 000 €
21841-Mobilier scolaire		45 000 €
Ecoles élémentaires	Mobilier scolaire (classes et réfectoires)	45 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		15 000 €
Ecoles élémentaires	Matériel électro-ménager	15 000 €
90256-Cours pour adultes		1 000 €
21848-Mobiliers de bureau		1 000 €
Cours pour Adultes	Mobiliers formation continue	1 000 €
90281-Restauration scolaire		50 500 €
2188-Autres immobilisations corporelles		50 500 €
Restaurant Municipal	Mobilier de présentation des plats	25 000 €
Restauration scolaire	Remplacement groupe frigorifique CF desserts	12 000 €
Restauration scolaire	Etude chauffante	5 000 €
Restauration scolaire	Chariots à niveau constant	4 500 €
Restauration scolaire	Containers à potage	4 000 €
90282-Sport scolaire		21 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		21 000 €
Sport scolaire	Matériels sportifs	21 000 €
CHAPITRE 903-CULTURE JEUNESSE ET SPORTS		994 300 €
90311-Activités artistiques		151 300 €
21351-Bâtiments publics		111 300 €
CSC Croix des Ouches	Remplacement de la verrière (infiltrations)	25 000 €
CSC Croix des Ouches	Pose d'une rampe (escalier)	5 000 €
CSC Liberté	Réfection de l'électricité (hall)	26 200 €
CSC Liberté	Remplacement de la chaudière	22 100 €
CSC Liberté	Remplacement des grandes vitres (salle polyvalente)	8 000 €
MPT Pompidou	Changement de porte donnant sur l'extérieur	15 000 €
MPT Pompidou	Création VMC réglementaire	10 000 €
21848-Mobiliers de bureau		2 000 €
Conservatoire Municipal	Mobiliers conservatoire	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		38 000 €
Conservatoire Municipal	Acquisition harpe	20 000 €
Conservatoire Municipal	Acquisition piano	15 000 €
Conservatoire Municipal	Divers instruments de musique	3 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260310-DEL08AF10032026
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Équipement	Libellé	BP 2026
90313-Médiathèque et annexes		40 500 €
21351-Bâtiments publics		35 000 €
Médiathèque André Malraux	Accessibilité et travaux accueil	35 000 €
21848-Mobiliers de bureau		3 000 €
Médiathèque André Malraux	Mobiliers médiathèque et annexes	3 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		2 500 €
Médiathèque André Malraux	Matériels médiathèque et annexes	2 500 €
90316-Théâtres de Maisons-Alfort		87 000 €
21351-Bâtiments publics		27 000 €
NECC	Acquisition d'une nacelle	12 000 €
Théâtre Claude Debussy	Poursuite renouvellement panneaux lumineux	15 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		60 000 €
Théâtres maisonais	Equipements scéniques NECC	30 000 €
Théâtres maisonais	Equipements scéniques TCD	30 000 €
90317-Salles de spectacles		75 000 €
21351-Bâtiments publics		75 000 €
Moulin Brûlé	Changement centrale d'alarme	60 000 €
Moulin Brûlé	Coordinateur SSI	15 000 €
90321-Gymnases municipaux		371 000 €
21351-Bâtiments publics		346 000 €
Gymnase Péguy	Mise en sécurité du site	20 000 €
Gymnase Pompidou	Traitement des infiltrations (dojo)	15 000 €
Gymnase Pompidou	Réalisation d'une nouvelle dalle béton (ACMA)	7 000 €
Gymnase Saint-Exupéry	Traitement des infiltrations (salle tennis de table)	15 000 €
Gymnases municipaux	Rénovation complète des vestiaires	150 000 €
Gymnases municipaux	Passage LED (équipement à prioriser Service des Sports)	70 000 €
Gymnases municipaux	Remplacement des menuiseries extérieures	60 000 €
Palais des Sports	Rénovation des placards (club de hand)	5 000 €
Salle Billard Planètes	Pose d'une rampe (escalier)	4 000 €
2158-Matériel technique		5 000 €
Gymnases Municipaux	Matériels techniques pour entretien	5 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		20 000 €
Gymnases Municipaux	Matériels sportifs	20 000 €
90322-Stades municipaux		221 000 €
21351-Bâtiments publics		213 000 €
Stade Cubizolles	Remontage annuel des bulles de tennis	20 000 €
Stade Cubizolles	Remplacement des moteurs de VMC (vestiaires)	12 000 €
Stade Cubizolles	Ventilation des tribunes	10 000 €
Stade Delaune	Réfection du terrain synthétique (études)	50 000 €
Stade Delaune	Changement de l'éclairage (tribunes et aire marteau)	30 000 €
Stade Delaune	Réfection partielle de la piste d'athlétisme	15 000 €
Stade Delaune	Retrait bordure en béton (stabilisé/pelouse)	10 000 €
Tennis 11 Novembre	Réfection et remise en peinture de 2 courts intérieurs	25 000 €
Tennis La Fontaine	Réfection et remise en peinture de 2 courts intérieurs	25 000 €
Tennis La Fontaine	Traitement des infiltrations (2 courts couverts)	10 000 €
Tennis La Fontaine	Remplacement moteur VMC	6 000 €
2158-Matériel technique		3 000 €
Stades Municipaux	Matériels techniques pour entretien	3 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		5 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260310-DEL08AF10032026-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Équipement	Libellé	BP 2026
Stades Municipaux	Matériels sportifs	5 000 €
90323-Piscine		35 500 €
21351-Bâtiments publics		30 000 €
Centre Aquatique	Travaux de réaménagement et de sécurisation de l'accueil	15 000 €
Centre Aquatique	Renouvellement des pompes	15 000 €
2158-Matériel technique		3 000 €
Centre Aquatique	Matériels techniques pour entretien	3 000 €
21848-Mobiliers de bureau		1 500 €
Centre Aquatique	Mobiliers centre aquatique	1 500 €
2188-Autres immobilisations corporelles		1 000 €
Centre Aquatique	Matériels sportifs	1 000 €
90331-Centres de loisirs		13 000 €
21848-Mobiliers de bureau		8 000 €
Accueils de loisirs	Mobiliers ALSH	8 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		5 000 €
Accueils de loisirs	Matériels ALSH	5 000 €
CHAPITRE 904-SANTÉ ET ACTION SOCIALE		678 500 €
904221-Crèches et haltes-garderies		663 500 €
21351-Bâtiments publics		640 000 €
CC Charles Perrault	Remplacement des portes en bois (ergonomie)	40 000 €
RPE	Projet Pôle Petite Enfance	600 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		23 500 €
CC Charles Perrault	Fours cuisine	8 000 €
CC Charles Perrault	Lave-linge	2 500 €
CC La Ruche	Etiqueteuse liaison froide	1 000 €
CC La Ruche	Matériel de transport liaison froide	1 000 €
CC Maison de l'Enfant	Lave-vaisselle	4 500 €
HG Maison de l'Enfant	Lave-linge	2 500 €
HG Petits Mousses	Casiers enfants et plan de change	3 000 €
Ludothèque	Barrières extérieures	1 000 €
904238-Actions en faveur des personnes âgées		15 000 €
21351-Bâtiments publics		15 000 €
Espace Charentonneau	Réparation colonne d'eau descendante	10 000 €
Espace Charentonneau	Pose d'une aération du local (salle orchestre)	5 000 €
CHAPITRE 905-AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		1 519 800 €
90511-Espaces verts urbains		1 079 800 €
2121-Plantation d'arbres		150 000 €
Espaces verts urbains	Plantation d'arbres (remplacement)	150 000 €
2128-Agencements de terrains		848 500 €
Aires de jeux	Travaux de mise en sécurité	50 000 €
Aires de jeux	Travaux d'entretien renforcé des sols souples	45 000 €
Aires de jeux	Travaux d'entretien renforcé des gazons synthétiques	12 000 €
Aires de jeux	Tests HIC sols amortissants	10 000 €
Aires de jeux	Signalétique pour toboggans	2 000 €
Bords de Marne	Remplacement des allées en platelage	50 000 €
Bords de Marne	Clôture VNF et protection murets anti-crue	50 000 €
CC Charles Perrault	Remplacement du sol souple avec étanchéité	120 000 €
Centre Horticole	Mise en place d'un portail électriques (avec badges)	40 000 €
Espaces verts urbains	Travaux de remise en état des clôtures	50 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260310-DEL08AF1003250-50
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Équipement	Libellé	BP 2026
Espaces verts urbains	Poursuite du fleurissement	30 000 €
Espaces verts urbains	Plantation mécanisée des bulbes	30 000 €
Espaces verts urbains	Remplacement des totems (parcs et squares)	10 000 €
Gymnase Péguy	Remise en état du filet	5 000 €
Jardin des 5 Sens	Remplacement de la signalétique botanique	2 000 €
Maison de l'Enfant	Pose d'une clôture (côté Gendarmerie)	20 000 €
Maison de l'Enfant	Pose d'une clôture de séparation entre les espaces	15 000 €
Parc de l'Alsacienne	Reprise du mur citoyen	20 000 €
Parc du Vert de Maisons	Rénovation du mobilier	35 000 €
Parc du Vert de Maisons	Complément de végétation massifs arbustifs	15 000 €
Péniche	Travaux d'aménagement	200 000 €
Quai Docteur Mass	Pose bandes anti-dérapantes sur platelage en bois	5 000 €
Square des Champs Corbilly	Remplacement des madriers et palette végétale	30 000 €
Stade Cubizolles	Changement de la grille	2 500 €
215738-Matériel de voirie		71 500 €
Régie Espaces Verts	Tondeuse autoportée	33 500 €
Régie Espaces Verts	Mobiliers urbains	30 000 €
Régie Espaces Verts	Matériels thermiques	8 000 €
21848-Mobiliers de bureau		4 800 €
Maison de l'Environnement	Mobiliers (tables et chaises)	4 800 €
2188-Autres immobilisations corporelles		5 000 €
CC Charles Perrault	Achat de jardinières	5 000 €
90512-Éclairage public		310 000 €
21534-Réseaux d'électricité		310 000 €
Eclairage public	Rénovation des armoires EP	30 000 €
Eclairage public/SLT	Travaux suite à accidents	100 000 €
Réseaux	Travaux d'enfouissement des réseaux (Téléphone + Electricité)	150 000 €
SLT	Entretien renforcé des modules PMR (feux sonores)	15 000 €
SLT	Rénovation des armoires SLT	15 000 €
90551-Parc privé		130 000 €
21351-Bâtiments publics		130 000 €
GS Condorcet	Travaux de façades	25 000 €
GS Victor Hugo	Travaux de façades	30 000 €
Logements privés	Travaux dans les logements	75 000 €
CHAPITRE 906-ACTIONS ÉCONOMIQUES		228 000 €
9061-Actions économiques		28 000 €
21351-Bâtiments publics		28 000 €
Quartier Jeunes	Cuvelage des toilettes	20 000 €
Quartier Jeunes	Climatisation du local technique	8 000 €
9062-Développement économique		200 000 €
21351-Bâtiments publics		200 000 €
Galerie des Juilliottes	Poursuite des travaux sur jardinières	100 000 €
Marché de Charentonneau	Concours MOE	50 000 €
CSC des Planètes	Concours MOE	50 000 €
CHAPITRE 907-ENVIRONNEMENT		145 000 €
90731-Politique de l'eau		145 000 €
21535-Réseaux d'eau		145 000 €
Réseaux d'eau	Travaux d'assainissement	40 000 €
Réseaux d'eau	Travaux d'arrosage automatique	30 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260310-DEJ08AF10032026
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Équipement	Libellé	BP 2026
Réseaux d'eau	Reprise des regards	20 000 €
Réseaux d'eau	Rénovation des bornes incendie	25 000 €
Réseaux d'eau	Bornes incendie supplémentaires	20 000 €
Réseaux d'eau	Reprise des regards	10 000 €
CHAPITRE 908-TRANSPORTS		1 000 000 €
90845-Voirie communale		1 000 000 €
2152-Installations de voirie		885 000 €
Rue Carnot	Réfection des chaussées et trottoirs	400 000 €
Rue Delalain	Réfection des chaussées et trottoirs	300 000 €
Rue du Général Koenig	Rénovation des trottoirs	35 000 €
Voirie communale	Provision pour réfections diverses	100 000 €
Voirie communale	Mise en conformité PMR des arrêts de bus	50 000 €
215738-Matériel de voirie		110 000 €
Régie voirie	Mobiliers urbains (bancs/corbeilles/potelets)	60 000 €
Régie voirie	Poursuite renouvellement panneaux d'affichage municipal	30 000 €
Régie voirie	Développement des appuis-vélos	20 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		5 000 €
Régie voirie	Matériels thermiques	5 000 €
Chapitre 923-Dettes et autres opérations financières		2 670 000 €
1641-Emprunts en euros		2 670 000 €
Dette communale	Annuité en capital de la dette exercice 2026	2 670 000 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		11 644 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260310-DEL08AF10032026-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026
6-DÉTAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES

Objet	BP 2026
Chapitre 904-Santé et action sociale	250 000 €
904221-Crèches et haltes-garderies	250 000 €
1328-Autres subventions d'investissement	250 000 €
Subvention CAF 94 projet Pôle Enfance (prévision)	250 000 €
Chapitre 921-Taxes non affectées	400 000 €
10226-Taxe d'aménagement	400 000 €
Taxe d'aménagement (exercice 2025)(socle)	400 000 €
Chapitre 922-Dotations et participations	1 500 000 €
10222-FCTVA	1 200 000 €
Dotation de FCTVA 2026 (CA 2024)	1 200 000 €
1345-Amendes de police	300 000 €
Produit des amendes de police (exercice 2025)	300 000 €
Chapitre 923-Dettes et autres opérations financières	4 340 000 €
1641-Emprunts en euros	4 340 000 €
Emprunt globalisé de l'exercice 2025	4 340 000 €
Chapitre 926-Transferts entre sections	1 900 000 €
28-Dotations aux amortissements	1 900 000 €
<i>Amortissement des immobilisations 2025 (recettes d'ordre)</i>	<i>1 900 000 €</i>
Chapitre 951-Virement de la section de fonctionnement	3 254 000 €
021-Virement de la section de fonctionnement	3 254 000 €
<i>Virement de la section de fonctionnement (recette d'ordre)</i>	<i>3 254 000 €</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 644 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260310-DEL08AF10032026-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026